



L'Info-Tri vous aide à trier vos déchets

Sommaire

Sommaire	1
Pourquoi c'est important de trier vos déchets ?	2
L'Info-Tri qu'est-ce que c'est ?	3
Comment fonctionne l'Info-Tri ?	4
Quels produits pouvez-vous trier ?	5
Vous avez un doute pour trier vos déchets ?	7
Que deviennent vos déchets quand vous les triez ?	8

Pourquoi c'est important de trier vos déchets ?

Un Français jette une grande quantité de déchets par an.

Un déchet, c'est tout ce qui ne nous est pas utile et que nous jetons.

Quand les déchets ne sont pas triés, ils sont

- incinérés, c'est-à-dire brûlés
- ou enterrés, on dit aussi enfouis.
C'est mauvais pour la planète d'incinérer ou enfouir des déchets.

C'est important de faire attention à ce que nous jetons.

En triant nos déchets nous pouvons :

- réduire le nombre de déchets à incinérer ou à enfouir.
- faire de nouveaux produits à partir des anciens.
On parle de recyclage.
Par exemple on peut fabriquer des objets en plastique en utilisant le plastique des déchets.
Cela évite de produire du plastique.
C'est bon pour la planète.
- participer à l'économie circulaire, c'est-à-dire donner une seconde vie aux objets.
Par exemple on peut réparer une bouilloire au lieu d'en acheter une autre.
On peut aussi donner ou revendre ses vêtements.
C'est bon pour la planète.



Les professionnels peuvent aussi trier leurs déchets.

Il y a un site web Info-Tri spécial pour les professionnels :

<https://www.ecologie.gouv.fr/linfo-tri-simplifie-aussi-vie-des-professionnels>

L'Info-Tri qu'est-ce que c'est ?

Il est possible de recycler une grande partie des déchets.

C'est-à-dire qu'on transforme les déchets pour en faire autre chose.

Souvent vous ne savez pas comment trier vos déchets pour les recycler.

Par exemple :

- que faire de vos bouteilles de verre vides
- que faire de vos piles et de vos batteries qui ne fonctionnent plus
- que faire des emballages
- que faire de votre bouilloire qui ne fonctionne plus

L'Info-Tri vous permet de trouver les informations pour bien trier.

L'Info-Tri est un ensemble de dessins.

On appelle ces dessins des logos.

Vous pouvez trouver ces logos

- sur les produits que vous achetez, par exemple sur un paquet de lessive
- sur les notices des appareils électroniques

L'Info-Tri vous aide à trier vos déchets.



Comment fonctionne l'Info-Tri ?

L'Info-Tri donne plusieurs informations.

1. Est-ce que vous devez trier le produit ?

Le logo pour indiquer si un produit doit être trié, s'appelle le logo Triman.

C'est le dessin d'une personne dans un rond avec 3 flèches devant lui.

Ensuite il y a 2 autres informations :

2. Qu'est-ce que vous devez trier ?

L'Info-Tri vous indique les éléments du produit que vous devez trier, par exemple :

- la boîte
- le sachet

3. Comment vous devez trier ?

L'Info-Tri vous explique où vous devez jeter les éléments, par exemple :

- dans un bac de tri.

Les bacs de tri sont les différentes poubelles que vous avez chez vous.

Elles sont de différentes couleurs, par exemple jaunes pour jeter les emballages.

- à la déchèterie.

La déchèterie c'est l'endroit où vous amenez vos objets quand ils sont cassés, par exemple votre vieux réfrigérateur.



BOÎTE



SACHET



Déchèterie



- dans un magasin.

Certains magasins proposent de récupérer vos déchets, par exemple les magasins de bricolage.

Ces magasins récupèrent par exemple les piles ou les ampoules.



Quels produits pouvez-vous trier ?

Il est possible de trier et recycler de plus en plus de produits.

Les règles de tri sont différentes en fonction des produits, par exemple :

- vous devez jeter les emballages dans votre bac de tri



- vous devez apporter vos piles qui ne fonctionnent plus à la déchetterie ou dans un magasin



Vous pouvez trier :

- les emballages
- les piles et batteries
- les équipements électriques
- les équipements électroniques, comme les téléphones
- les lampes
- les articles de bricolage et de jardinage
- les panneaux photovoltaïques ou panneaux solaires



- les articles de sport et de loisirs
- les déchets de soins perforants, par exemple les aiguilles de seringues
- les médicaments
- les meubles
- les bateaux de plaisance et de sport
- les textiles
- les huiles minérales ou synthétiques, par exemple l'huile de moteur
- les jouets
- les produits chimiques
- les produits du tabac



Vous avez un doute pour trier vos déchets ?

Vous pouvez utiliser le simulateur [« Que faire de mes déchets »](#).

Le simulateur est un outil informatique.

Vous écrivez le nom de votre déchet.

Le simulateur vous explique

ce que vous devez faire de votre déchet.



Que faire de mes déchets ?

🔍 Entrez un objet ou déchet

En panne d'inspiration ? Essayez une des suggestions ci-dessous.

Aliments compostables

Câble

Smartphone

Médicaments

Capsules de café

Chaussures

Pot de yaourt en plastique



Que deviennent vos déchets quand vous les triez ?

La vie de vos déchets continue quand vous les triez.

Les déchets sont :

- réutilisés,
par exemple si vous donnez votre canapé à quelqu'un
- réparés,
par exemple si vous amenez votre téléphone mobile dans un magasin
- recyclés,
par exemple si vous jetez vos emballages plastiques dans le bac de tri spécial

Vous pouvez télécharger les documents suivants.

Ils vous montrent des exemples.

Attention, ces documents ne sont pas en FALC.

- [les emballages](#)
- [les piles et batteries](#)
- [les équipements électriques et électroniques](#)
- [les lampes](#)
- [les articles de bricolage et de jardinage](#)
- [les panneaux photovoltaïques](#)
- [les articles de sport et de loisirs](#)
- [les déchets de soins perforants](#)
- [les médicaments](#)



- [les meubles](#)
- [les bateaux de plaisance et de sport](#)
- [les textiles](#)
- [les huiles minérales ou synthétiques](#)
- [les jouets](#)
- [les produits chimiques](#)



[Com'access](#) a adapté ce document accessible à tous avec la méthode du Facile **A** Lire et à Comprendre. On dit aussi FALC. Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site : www.inclusion-europe.eu/easy-to-read
© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe

Les pictogrammes viennent de la banque d'images ©Flaticon et du ©Service d'Information du Gouvernement

Nous remercions vivement Gauthier, Gilles et Thomas de l'Association Gem L'avis - Down Up à Arras et Audrey Coudouel de l'Association Trisomie 21 Rhône et Métropole de Lyon pour la relecture et la validation du document.

